

RECULE

12 MAI 1998

REQUETE à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOURS

GREFFE du TRIBUNAL
DE COMMERCE - TOURS

95 B 749

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE	
983046	25 AOUT 98
TOURS - 37 - 01	

Désignation d'un Commissaire aux Apports

LE SOUSSIGNE :

Guy, Jules, Emile DENIS, Directeur de Société, époux
de Madame née Colette, Odelia, Marie THOMAS, demeurant à
LUYNES-FONDETTES, (37230), 19, rue du Four Blanc ;

nés savoir :

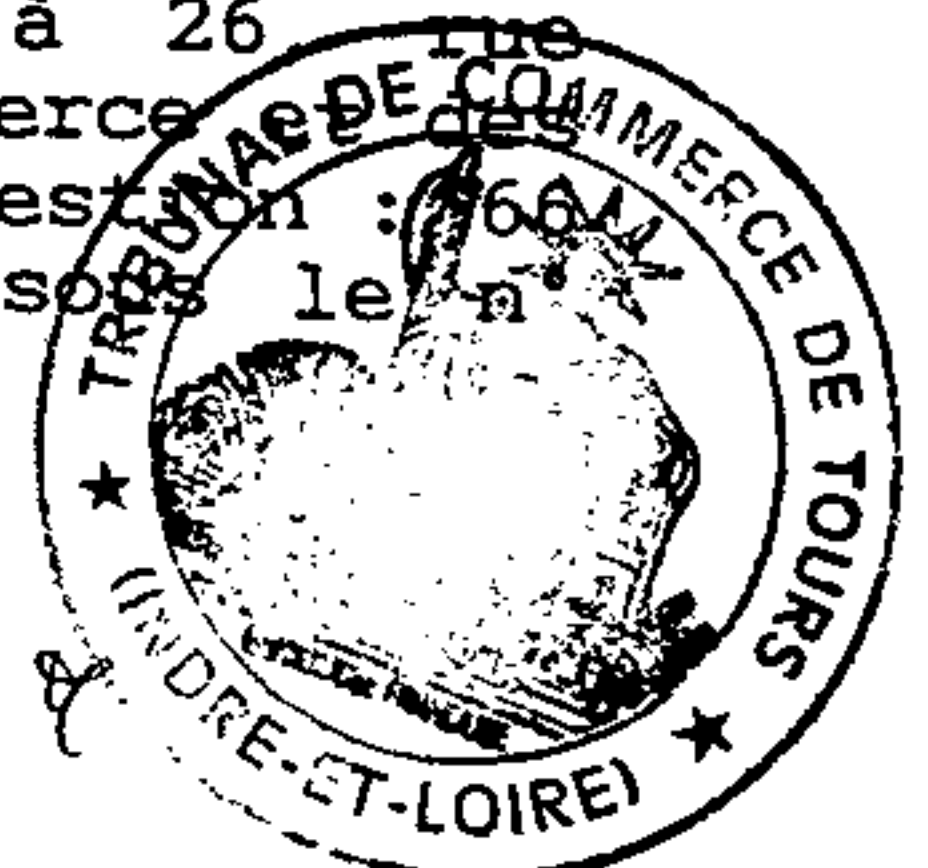
Monsieur DENIS, le 14 JUILLET 1944 à PARIS 9^{ème}
Madame DENIS, le 26 DECEMBRE 1939 à LE PRE SAINT
GERVAIS

Mariés sous le régime de la séparation des biens aux
termes de leur contrat de mariage reçu par Maître
DELARUE, Notaire à PANTIN, le 10 MARS 1964, préalable
à leur union célébrée en la Mairie de PARIS 9^{ème},
le 21 MARS 1964, lequel régime n'a subi aucune
modification conventionnelle ou judiciaire depuis
lors ;

Président du Conseil d'Administration de la Société
« SOFIDEN » Société anonyme au capital de 8.588.250 Francs,
dont le siège social est à TOURS (37100), 24, rue Christiaan
Huygens, immatriculée au registre du commerce et des sociétés
de ROUEN sous le n° B 402 734 420 (N° de gestion : 95 B 749) et
au répertoire national des entreprises sous le n° siret : 402
734 420 00019 NAF 74.1J

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

Madame Colette DENIS est propriétaire de CINQ MILLE
DEUX CENT SOIXANTE DIX SEPT actions de la Société "A. NEMERY ET
CALMEJANE », Société anonyme au capital de 6.000.000,00 Francs,
dont le siège social est à TOURS (37100), 22 à 26 rue
Christiaan Huygens, immatriculée au registre du commerce et des
sociétés de TOURS sous le n° B 664 801 628 (N° de gestion : 95 B 749)
B 162) et au répertoire national des entreprises sous le n° siret : 402
734 420 00019 NAF 74.1J



CARPAR
Abiaot MARGUET - Ste d'Apports à Rouen

siret : 664 801 628 00010 NAF 51.4S, et qu'elle souhaite en apporter CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE à la Société « SOFIDEN » déjà actionnaire de la Société « A. NEMERY ET CALMEJANE » à hauteur de TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE TROIS ACTIONS sur les SOIXANTE MILLE composant le capital social.

La Société SOFIDEN a pour objet la prise de participation dans toutes sociétés, dans la gestion de portefeuille, la direction et l'animation dans les sociétés participantes.

La durée est fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF ANNEES à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés (7 Novembre 1995).

L'apport envisagé entraînera une augmentation de capital de la Société SOFIDEN et l'attribution d'actions à Madame Colette DENIS déjà actionnaire de la Société « SOFIDEN » à hauteur de DIX MILLE CINQ CENT HUIT ACTIONS en pleine propriété et de QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE ACTIONS en usufruit.

C'est pourquoi le requérant conformément aux dispositions des articles L 157-1 al. 1 et Art. D 64 sur renvoi de l'article D 148-1, le requérant sollicite la désignation d'un commissaire aux apports, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par Madame Colette DENIS à la Société SOFIDEN.

Le Conseil des Sociétés "A. NEMERY ET CALMEJANE" et « SOFIDEN » est la SELARL *Conseilentreprise*[®] représentée par Christian MARGUET, Avocat, Spécialiste en droit fiscal et en droit des sociétés, 10, Place G. Robert à ROUEN (Seine Maritime)

Le Cabinet comptable des mêmes sociétés est le Cabinet BAZIN, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes, 20, rue Petit de Julleville à ROUEN ((Seine Maritime) représenté par M. Pascal BAZIN.

Le Commissaire aux Comptes de chaque société est Monsieur Richard PERROT, demeurant à LE HAVRE, 186, Boulevard François 1er ;

A ce titre, ils ne peuvent remplir la mission de Commissaire aux Apports.

Fait à TOURS, le quatre novembre mil neuf cent quatre vingt dix sept.

Guy DENIS
Président Directeur Général



ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de TOURS
assisté du Greffier,

Vu la requête de Monsieur Guy DENIS, demeurant à
LUYNES (37230 FONDETTES), 19, rue du Four Blanc

Président de la Société « SOFIDEN » société anonyme
au capital de 8.588.250 Francs, dont le siège social est à
TOURS (37100), 24, rue Christiaan Huygens

Vu les articles L 157-1 Art. D 64 sur renvoi de
l'article D 148-1

Désignons Monsieur Jean-Claude HENRY
de la SA FIDECO, 66 boulevard Béranger - 37000 TOURS

demeurant à

Comme Commissaire aux apports avec pour mission

- de décrire les apports réalisés par Madame Colette
DENIS à la Société SOFIDEN, d'indiquer le mode d'évaluation
retenu et les raisons de ce choix.

- d'affirmer que la valeur dudit apport correspond à
la valeur réelle.

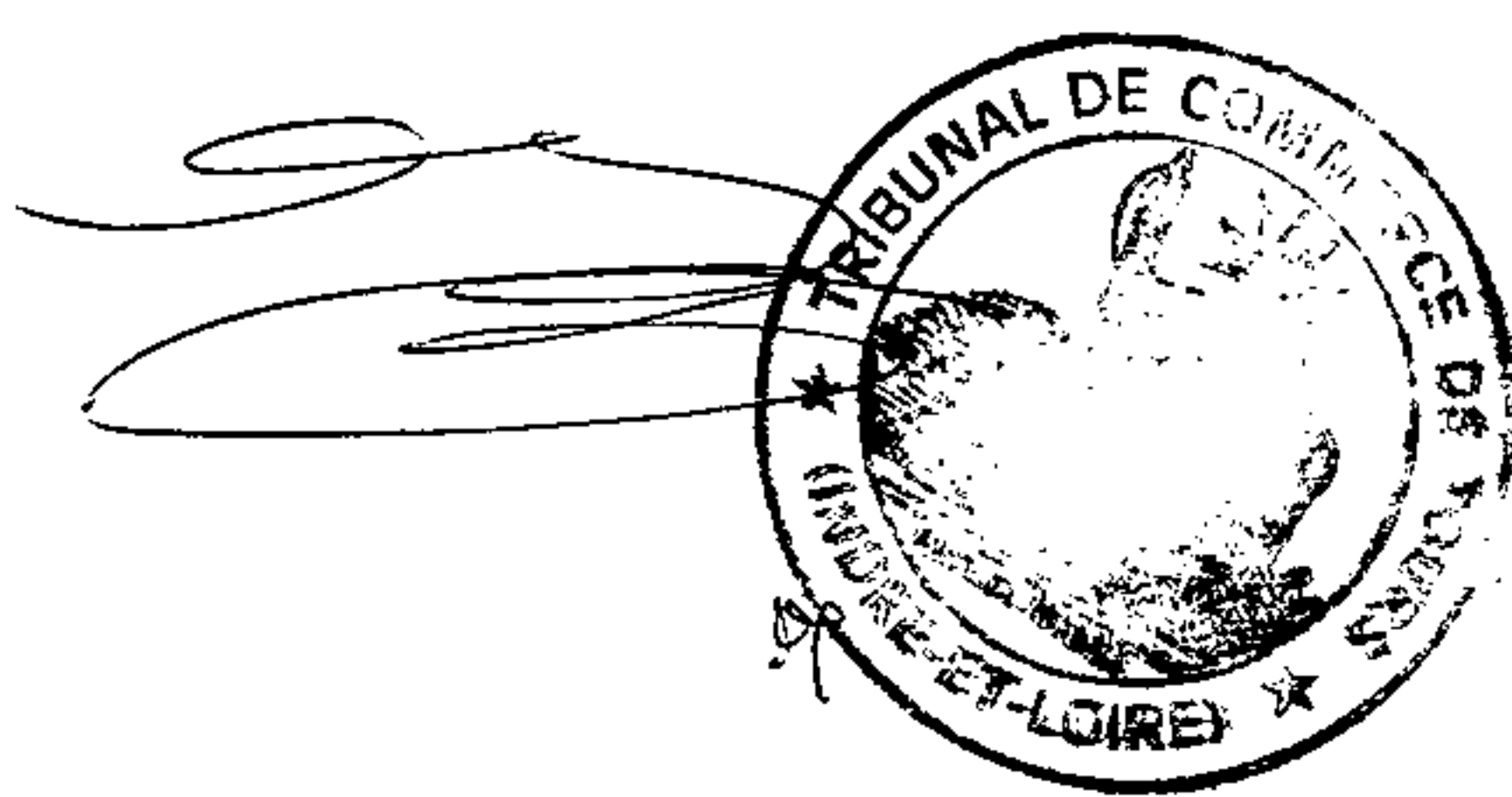
- de dire s'il résulte de ces apports un avantage
particulier.

- de tout ce qui précède, établir un rapport qui sera
tenu, à l'adresse du siège social, à la disposition des
actionnaires.

Disons que Monsieur s'il
l'estime utile, se fera assister dans l'accomplissement de sa
mission, par un ou plusieurs experts de son choix.

Disons qu'en cas de difficultés au sujet des
honoraires dus à Monsieur , lesdits
honoraires seront taxés par nos soins.

Fait à TOURS, le 14 Mai 1998





Approuvé sans réserve
et moi signé aut./.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Secrétaire,